



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 FEVRIER 2024

Nombre de membres :

En exercice : 15
Présents : 10
Pouvoirs : 2
Absents excusés : 3
Absents : 2
Votants : 12

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE LE VINGT-DEUX FEVRIER à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 16 FEVRIER 2024, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. François BARBIER, Mme Elisabeth MOLLARD, M. Jean-Luc MATTEL, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, M. Bertrand DOLIGEZ, Mme Noëlle GRAVAUD, M. Florian GIBIER, Mme Marielle MERMOUD.

ABSENTS EXCUSES : M. Jean-Christophe DOMINGUEZ (donne pouvoir à Elisabeth MOLLARD), Mme Peggy LE BRUCHEC (donne pouvoir à François BARBIER), Mme Marie-Noëlle LAVERTON.

ABSENTS : M. Etienne JACQUET, M. Antoine BOISSET.

**OBJET : RESILIATION DE LA CONVENTION DE LOCATION DE TERRAINS PAR MONSIEUR RENE BOUVIER AU PROFIT DE LA COMMUNE DES CONTAMINES-MONTJOIE
DEL2024-017**

Rapporteur : François BARBIER

Vu la convention de location de terrains par Monsieur René Bouvier au profit de la Commune des Contamines-Montjoie ;

Cette convention avait été signée pour permettre à la société TDF d'exploiter les parcelles appartenant à Monsieur Bouvier tout en laissant la gestion des relations avec la société TDF à la commune des Contamines-Montjoie

Aujourd'hui toutes les parties concernées sont d'accord pour laisser les propriétaires de la parcelle contracter directement avec la société TDF, sortant ainsi la Commune de l'équation. C'est pourquoi il convient de résilier en premier lieu la présente convention de location de terrains.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour : 12	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

Article 1 : DE RESILIER dès que possible la présente convention de location de terrains par Monsieur René Bouvier au profit de la commune des Contamines-Montjoie.

Envoyé en préfecture le 26/02/2024

Reçu en préfecture le 26/02/2024

Publié le 26/02/2024

ID : 074-217400852-20240222-DEL2024017-DE



En Mairie, le 22 février 2024
Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le

En Mairie, le 22 février 2024
Le Maire,
François BARBIER

